

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1826**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

TP : Titre professionnel Technicien (ne) supérieur(e) d'études en béton armé

Nouvel intitulé : Dessinateur projeteur en béton armé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232n Bâtiment : construction et couverture (conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) technicien(ne) supérieur(e) d'études en béton armé réalise les plans d'exécution de coffrage et de ferrailage des ouvrages de bâtiments en béton armé. Il (elle) travaille en bureau d'études sous la responsabilité d'un chef de groupe. A partir du dossier d'architecte comprenant les plans et devis descriptifs, et après analyse technique, il (elle) dresse la liste et le planning des plans à réaliser, dessine les plans de coffrage et d'armatures, et établit la nomenclature des aciers utilisés. Il (elle) peut également calculer des éléments courants d'une structure. Il (elle) assure, en outre, le contrôle qualitatif des plans à fournir aux chantiers dans le respect des procédures et du planning de construction. Des déplacements ponctuels sont possibles sur chantier pour des réunions. Les outils informatiques de dessin assisté par ordinateur remplacent de plus en plus la planche à dessin.

1. DESSINER DES PLANS D'ARMATURES BETON ARME

Lire et interpréter les notes de calcul béton armé et les plans de coffrage.

Analyser les éléments fournis et rechercher les renseignements manquants auprès des différents interlocuteurs.

Dessiner, manuellement ou par dessin assisté par ordinateur, les plans d'armatures. forfaitaires calculées en tenant compte des choix techniques de l'entreprise.

2. DESSINER DES PLANS DE COFFRAGE BETON ARME

Lire et interpréter les plans d'architecte, le devis descriptif et les notes de calcul béton armé.

Analyser le comportement général d'une structure en béton armé.

Analyser les éléments fournis et rechercher les renseignements manquants auprès des différents interlocuteurs.

Calculer des éléments courants d'une structure béton armé sous contrôle de l'ingénieur.

Dessiner les plans de coffrage, manuellement ou par dessin assisté par ordinateur, en tenant compte des choix techniques de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de gros œuvre - Bureaux d'études techniques.

Dessinateur.

Dessinateur d'exécution.

Dessinateur d'études.

Dessinateur du bâtiment.

Dessinateur de la construction.

Dessinateur projeteur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Articles L.335-5 et suivants et R.338-1 et suivants du code de l'éducation.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 05/05/2004 paru au JO du 16/05/2004 Arrêté du 30/03/2009 paru au JO du 27/05/2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi et Centres AFPA

Historique de la certification :

Certification suivante : Dessinateur projeteur en béton armé